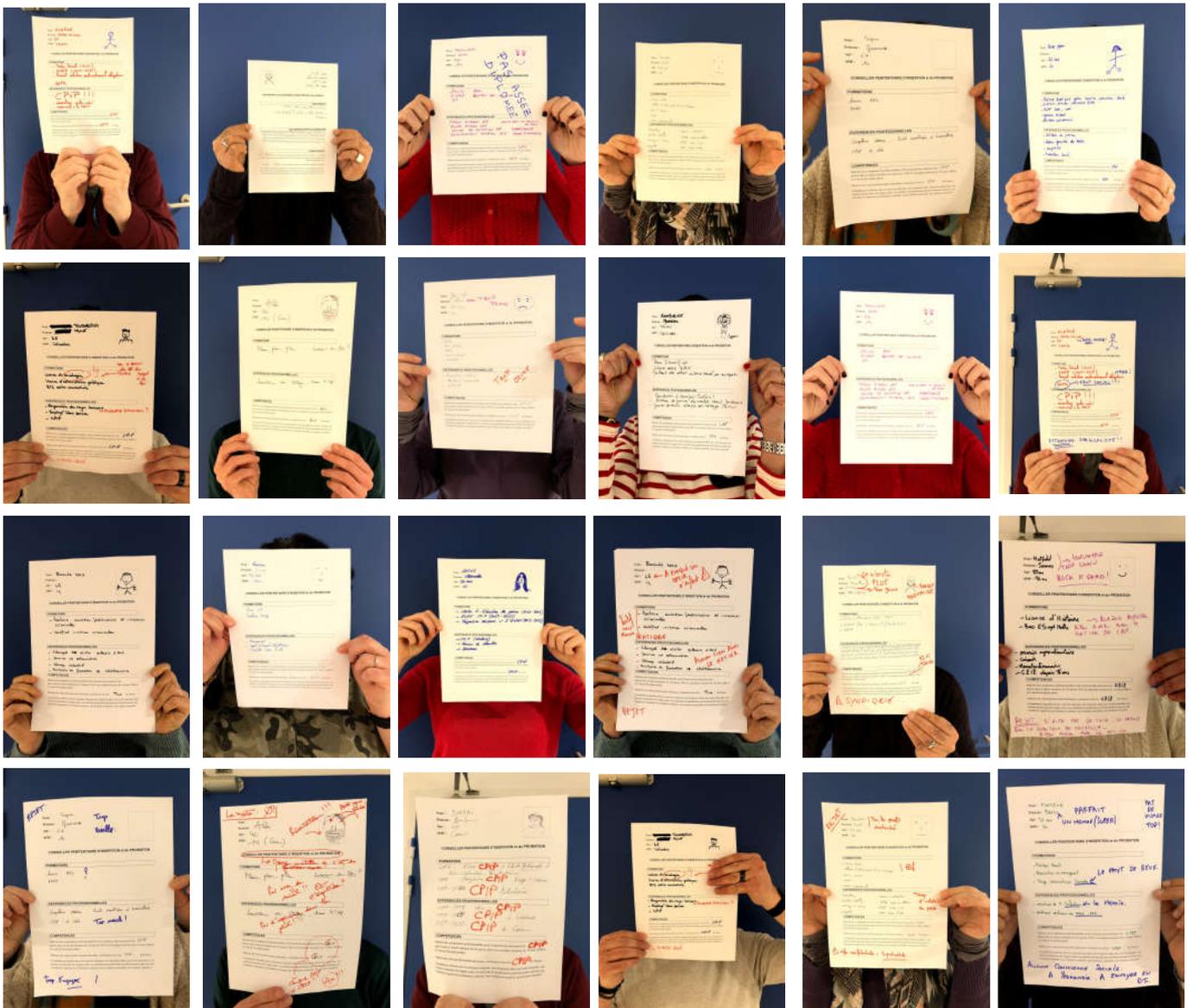




Ateliers Thématiques au SPIP du Calvados : « Curriculum Vitae et Discriminations »

A l'appel des syndicats, et dans le cadre du mouvement national de lutte contre la loi de réforme des règles de mobilité dans les SPIP, les personnels CPIP du SPIP du Calvados ont participé mardi 4 février à un atelier CV au SPIP de Caen MO.



A l'issue de cet atelier, ironique, faut-il le préciser, ils ont également participé à un entraînement à l'entretien d'embauche qui s'est mal passé. Il ressort qu'aucun des CPIP présents n'est assez parfait pour être écouté par l'administration, comme elle nous le prouve depuis plus de deux mois !

'Trop jeune', 'Trop vieux', 'Trop syndiqué.e', 'Trop femme', 'Desir d'épanouissement familial en dehors du travail', 'pas assez ci', 'trop ça' : les motifs de rejet des demandes ont couvert **tout le spectre des discriminations** connues. Un bon entraînement à l'avenir de nos métiers si la réforme de la mobilité venait à être entérinée lors du CTM du 6 février !

Faudra-t-il que nous fassions demain un atelier « *Comment motiver un recours lorsque les textes autorisent toute décision arbitraire sans aucun critère objectif ?* » ??

Pour éviter tout cela, les personnels du SPIP du Calvados réclament une mobilité basée sur des critères transparents, objectifs et connus de tous ! Non à la discrimination, non à la division de nos professions ! Pour les CPIP comme pour tous les corps, personnels administratifs, assistant.e.s de service social, psychologues, surveillant.e.s, cadres !

Un seul métier, une seule fiche de poste, une seule mobilité !

Tous compétents, tous qualifiés, tous égaux !

A Caen, le 4 février 2020